



SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE D'AGEL

Fait à AGEL, le 25 MARS 2024.

Le maire, Mr Patrick CABROL

NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE FINANCIER UNIQUE
2023

TABLE DES MATIERES

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 034-213400047-20240325-D20240309-BF

Contenu

LE CADRE GENERAL DU C.F.U. DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT _____	1
LA SECTION D'EXPLOITATION _____	3
LA SECTION D'INVESTISSEMENT _____	5
LA GESTION DE LA DETTE _____	7

LE CADRE GENERAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

L'article L2313-1 du code général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au CFU afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le service eau & assainissement de la commune d'Agel.

Le 09 octobre 2023, par délibération, notre commune s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU. Le Compte Financier Unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant des documents.

Ce budget est soumis aux instructions budgétaires des services publics industriels et commerciaux. La collectivité a fait le choix de l'assujettir à la TVA.

Les sections d'exploitation et d'investissement structurent le budget du service.

- **La section d'exploitation** regroupe l'ensemble des dépenses et de recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par l'achat de l'eau potable, l'entretien des réseaux, de la filière assainissement et des intérêts d'emprunt à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement à la facturation aux abonnés de leur consommation.
- **La section d'investissement** est quant à elle liées aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section fond varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des études et des travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (attribuées essentiellement par l'ETAT, L'AGENCE DE L'EAU et le DEPARTEMENT DE L'HERAULT), les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissement.

CFU 2023 DU SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 034-213400047-20240325-D20240309-BF

TABLEAU DES RESULTATS

		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Réalisation de l'exercice 2023	Recettes	128 121.80	56 364.89
	Dépenses	91 875.97	52 044.27
Solde de réalisation de l'exercice	Excédent	36 245.83	4 320.62
	Déficit		
Reports de l'exercice 2022	Excédent		54 472.64
	Déficit	-17 420.27	
RESULTAT DE CLOTURE	Excédent	18 825.56	58 793.26
	Déficit		
Solde des restes à réaliser		0	0
Résultat cumulé		18 825.56	58 793.26
Résultat financier de clôture		77 618.82	

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

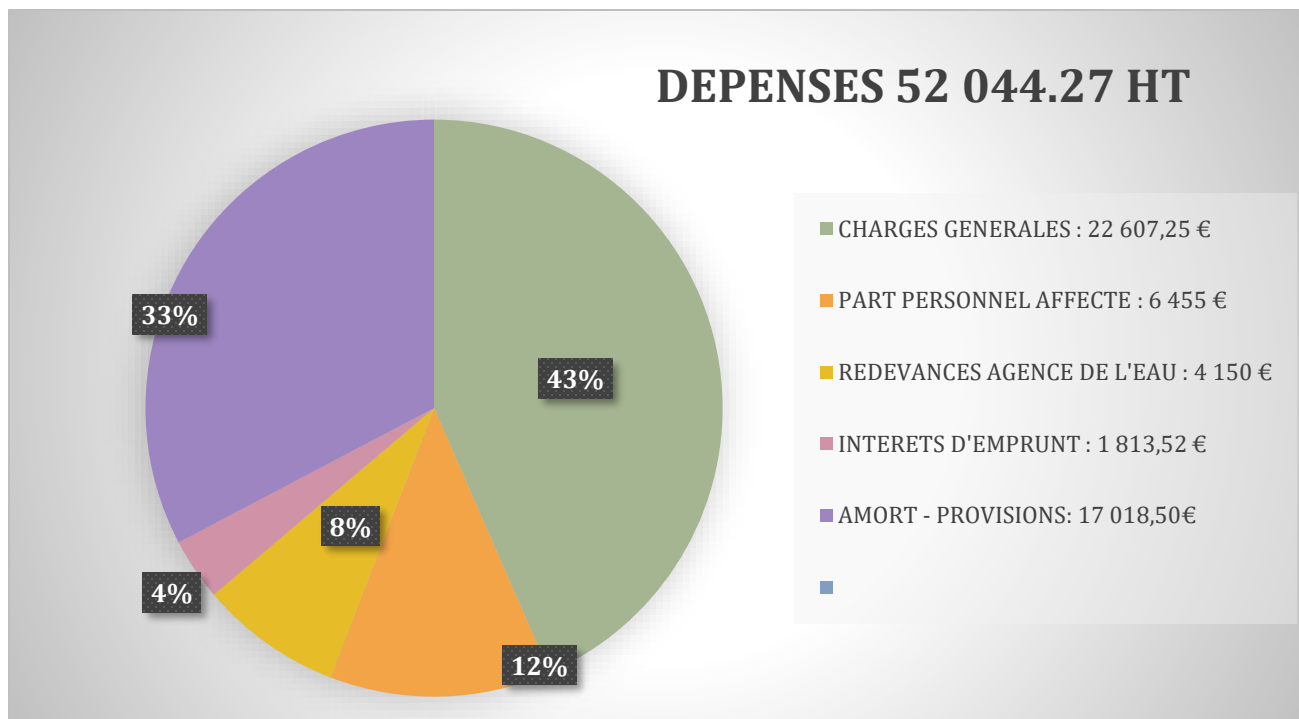
Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 034-213400047-20240325-D20240309-BF

LA SECTION D'EXPLOITATION



Les dépenses générales :

Les principaux postes sont :

- L'achat de l'eau potable au SIAEP du Minervois = 15 728.61 € ht ;
- L'entretien des réseaux eau et assainissement, de la station d'épuration et des stations de relèvement ;

Les dépenses de personnel : le service reverse une participation au budget de la commune équivalent à 1/12^{ème} des charges salariales relatives aux agents qui gèrent ce service.

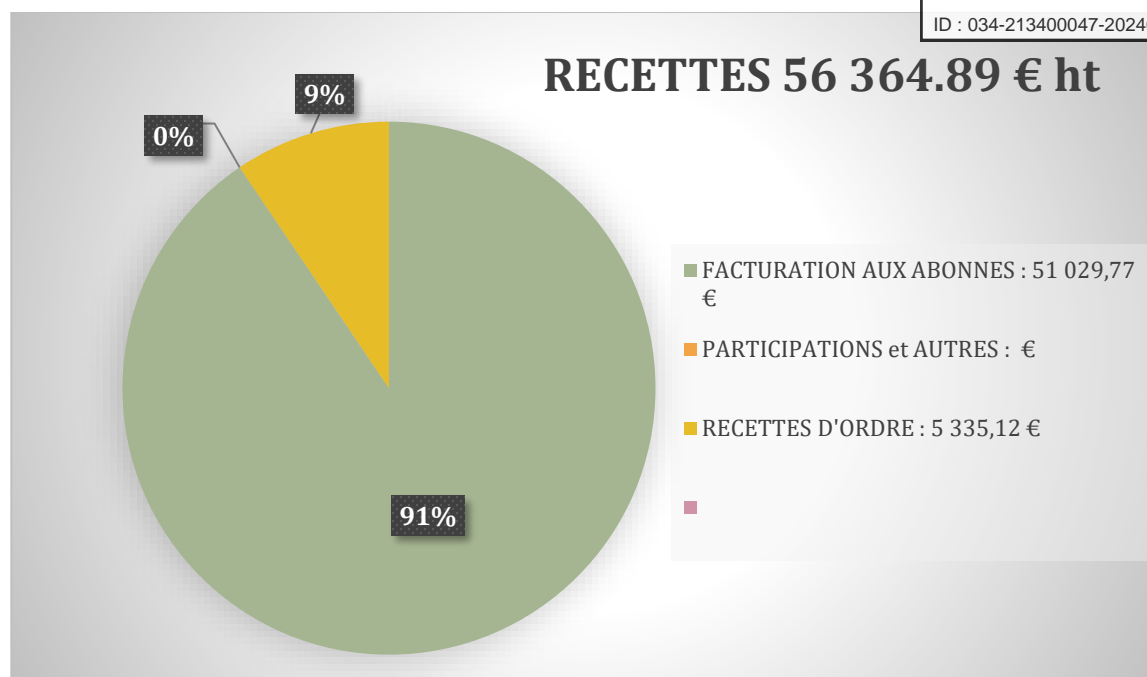
CFU 2023 DU SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 034-213400047-20240325-D20240309-BF



La facturation aux abonnées sur la consommation d'eau potable et le traitement des eaux usées représente la recette principale de ce service. Considérant l'augmentation du coût en approvisionnement en eau passant à 1.05 € ht du m3, le financement des travaux de la ST EP et le remplacement des pompes de relèvement, une révision globale de la tarification a été appliquée.

LA TARIFICATION 2023 :

LIGNES TARIFAIRES	PRIX HT €		FORFAIT €		TAUX % TVA
	M3		ANNUEL		
Consommation EAU POTABLE	1.60	+0.15	-		5.50
Redevance assainissement	1.80	+0.16	-		10
Participation réseau AEP	-		40.71	+ 3.02	5.50
Participation réseau EU	-		34.89	+ 2.58	10
<i>Agence de l'eau pollution</i>	0.28		-		5.50
<i>Agence de l'eau modernisation</i>	0.16		-		10

CFU 2023 DU SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

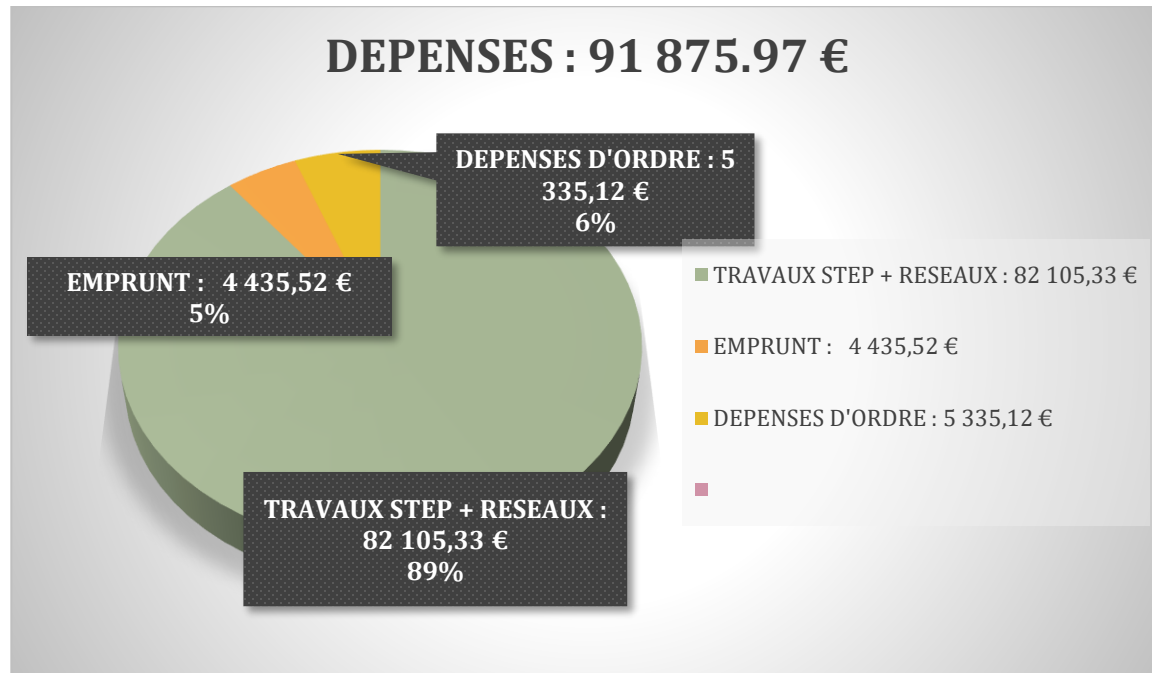
Publié le

ID : 034-213400047-20240325-D20240309-BF

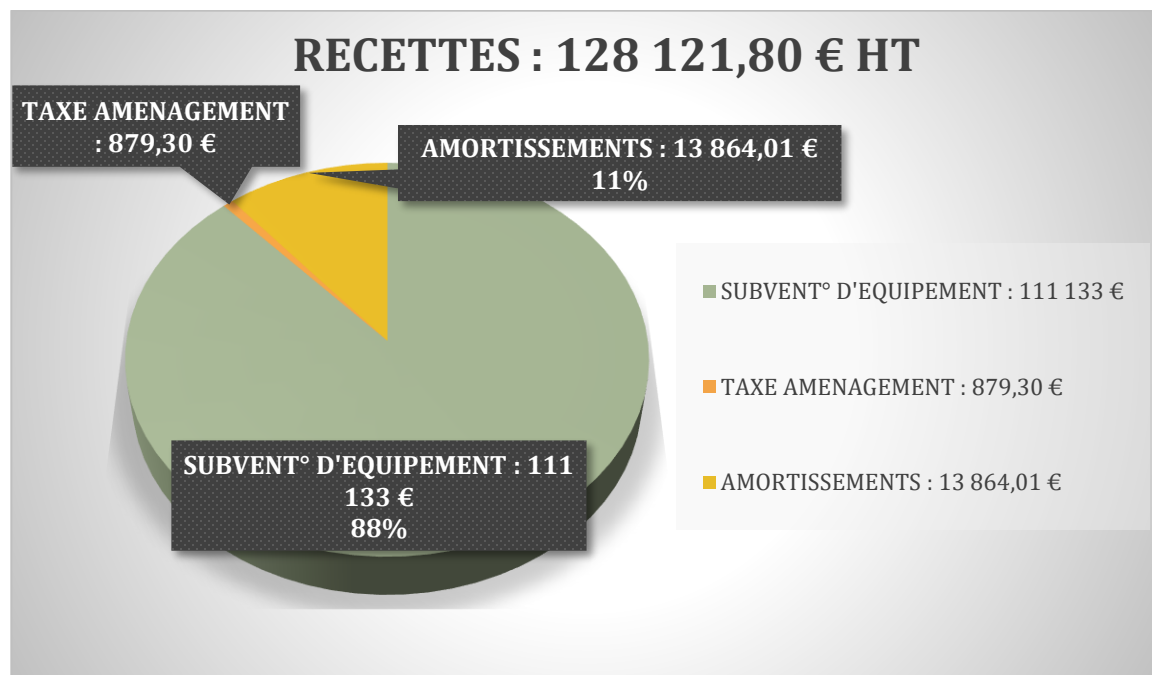


LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 91 875.97 €



RECETTES : 128 121,80 € HT



CFU 2023 DU SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 034-213400047-20240325-D20240309-BF



Les principaux travaux d'investissement réalisés en 2023 sont :

- La dernière partie de la mise à niveau de la station d'épuration.
- Le remplacement des pompes de relèvement.
- Rue principale : reprise d'un raccordement au réseau assainissement et la reprise des branchements au réseau d'eau potable.



Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 034-213400047-20240325-D20240309-BF



LA GESTION DE LA DETTE

L'encours de dette au 31 décembre 2023 se répartit de la manière suivante :

- 1 Un emprunt à taux fixe 3.58 % relatif aux travaux d'extension et de réhabilitation du réseau assainissement.
- 2 Un emprunt à taux fixe 2.60 % relatif à la mise à niveau de la station d'épuration

Pour 2023, le montant du remboursement en capital de la dette est de 4 435.53 € ;

le montant de remboursement des intérêts de la dette est de 1 883.42 €.

Capital restant dû au 31/12/2023 : 55 277.26 €

RATION D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT = 12.38 %